



# INTER RHÔNE

INTERPROFESSION DES VINS A.O.C.  
CÔTES DU RHÔNE & VALLÉE DU RHÔNE

Avignon, le 6 mars 2021

## **Litige Airbus-Boeing & taxe « Trump » : Philippe Pellaton, Président d'Inter Rhône, réagit à l'annonce du moratoire tarifaire convenu entre l'Union Européenne et les Etats-Unis**

La Présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen et le bureau américain de l'USTR ont annoncé le 05 mars la suspension, pour une période initiale de quatre mois, des taxes américaines sur les vins français.

*« Les taxes supplémentaires de 25 % imposées par les États-Unis sur les vins en provenance de l'UE ont eu de lourdes conséquences sur les exportations des vins de notre région »,* indique Philippe Pellaton.

Depuis une dizaine d'années le marché US était en progression régulière pour les vins de la Vallée du Rhône. Marché à forte valeur ajoutée, il s'était hissé au premier rang des pays importateurs tant en volume qu'en valeur. Ainsi, en 2019, les USA importaient près de 150,000hl de vin de la Vallée du Rhône pour un total de près de 110M€.

Et alors que les États Unis ont augmenté leurs importations de vin au niveau mondial (+3% à fin novembre d'après la source GTA - Douanes US), les vins français ont fortement souffert. La taxe Airbus est venu tacler cette progression, infligeant aux opérateurs des vins de la Vallée du Rhône en 2020, une perte de plus de 20M€ de CA et un recul de 23,000 hl (soit plus de 3 millions de bouteilles). En volume, le marché US a perdu sa première place.

*« Cette annonce souffle un vent d'optimisme bienvenu pour les opérateurs, qui se retrouvent par ailleurs durement impactés par la crise sanitaire COVID 19 sur le marché français, avec la fermeture des établissements du secteur de l'hôtellerie et de la restauration depuis de nombreuses semaines. L'obtention de cet accord nous permet d'imaginer un rebond favorable dans la commercialisation de nos vins en AOC Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône sur le marché américain »,* souligne le Président d'Inter Rhône.

### **Inter Rhône**

Dynamique et engagée, Inter Rhône représente l'ensemble des acteurs des vins AOC Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône.

L'interprofession, fondée en 1955, coordonne les actions promotionnelles, économiques et techniques des vins des AOC suivantes : Côtes du Rhône (régional, villages et Crus), Clairette de Bellegarde, Clairette de Die, Chatillon en Diois, Costières de Nîmes, Côtes du Vivarais, Coteaux de Die, Crémant de Die, Duché d'Uzès, Grignan les Adhémar, Luberon, Ventoux, vins doux naturels Muscat de Beaumes de Venise et Rasteau, Eaux de vie de vins des Côtes du Rhône (ou Fine des Côtes du Rhône), Eaux de vie de marc des Côtes du Rhône (ou Marc des Côtes du Rhône).

[www.vins-rhone.com/](http://www.vins-rhone.com/)